
CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

ENTRE : **SDC LES CONDOS 947-955 DOUGLAS;**

(ci-après « les Bénéficiaires »)

C. : **9131-7230 QUÉBEC INC.;**

(ci-après « l'Entrepreneur »)

ET : **LA GARANTIE DES BÂTIMENTS
RÉSIDENTIELS NEUFS DE L'APCHQ;**

(ci-après « l'Administrateur »)

N° dossier CCAC : S14-061901-NP

AVIS DE DÉSISTEMENT

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé que les Bénéficiaires se désistent de leur demande d'arbitrage.

Après vérification(s) sommaire(s), Le Centre constate que le présent arbitrage est déserté, avec dépens.

Montréal, le 15 avril 2015



Julie Houle
Greffière